

Système d'Information sur le Personnel d'Enseignement dans les Universités et les Collèges – Personnel Enseignant à Plein Temps (SPEUC-PT)

Manuel des Éléments d'Information pour les Répondants de l'Enquête

DIVISION DU TOURISME ET DE CENTRE DE LA STATISTIQUE DE L'EDUCATION, STATISTIQUE CANADA

Contenus

Pouvoir de collection des données	2
Portée de l'enquête.....	2
Options de déclaration	4
Date de Déclaration.....	4
Renseignements Supplémentaires.....	5
Éléments de l'enquête	7
Élément 01 : Identification de l'Établissement	7
Tableau 2 : Liste des Établissements.....	8
Élément 02 : Numéro Permanent d'Identité.....	12
Élément 03 : Genre.....	13
Élément 06 : Catégorie de salaire.....	20
Élément 07 : Salaire réel	21
Élément 08 : Taux de Salaire Annualisé	22
Élément 09 : Honoraires Versés pour des Fonctions Administratives.....	23
Élément 10 : Responsabilités Administratives, Personnel de Recherche et Profs. Invités ..	24
Élément 11 : Nombre de Mois en Congé Sabbatique* Pendant l'Année Académique Courante	25
Élément 12 : Nombre de Mois en Congé Sans Solde* Pendant l'Année Académique Courante	26
Élément 13 : Charge de Travail Réduite	27
Élément 14 : Emploi Précédent.....	28
Élément 15 : Province ou pays de l'Emploi Précédent	29
Tableau 4 : Liste alphabétique des codes de pays	30
Élément 16 : Année du Premier Diplôme Post-secondaire	37
Élément 17 : Province ou Pays du Premier Diplôme Post-secondaire.....	38
Élément 18 : Niveau du plus Haut Diplôme Acquis	39
Élément 19 : Année du plus Haut Diplôme Acquis	40
Élément 20 : Province ou Pays du plus Haut Diplôme Acquis	41
Élément 21 : Pays de Citoyenneté à la Date de Nomination.....	42
Élément 22 : Rang	43
Élément 23 : Année de Nomination au Rang Actuel	44
Élément 24 : Genre de Nomination.....	45
Élément 25 : Catégorie de Nomination du Personnel de Facultés de Médecine et d'Art Dentaire	46
Élément 26 : Année d'Embauche par l'Établissement.....	48
Élément 27 : Principale Matière Enseignée	49
Tableau 5 : Liste des codes CPE.....	50

Système d'Information sur le Personnel d'Enseignement dans les Universités et les Collèges – Personnel Enseignant à Plein Temps (SPEUC-PT)

Pouvoir de collection des données

Les renseignements demandés dans cette enquête sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. La participation à cette enquête est obligatoire conformément à la Loi sur la statistique.

Cette enquête constitue la seule source de données nationales sur le personnel enseignant à plein temps dans les établissements conférant des diplômes (grades). Elle est utilisée par divers organismes provinciaux, fédéraux et internationaux dans le cadre d'études systémiques.

La loi interdit à Statistique Canada de publier toute statistique révélant des renseignements provenant de cette enquête et se rapportant à des particuliers identifiables. Ni la Loi sur l'accès à l'information ni aucune autre loi n'a d'effet sur les dispositions de la Loi sur la statistique concernant la confidentialité. De plus, les données de cette enquête pour un établissement donné ne seront publiées et accessibles au public qu'une fois que cet établissement renvoie une autorisation signée à Statistique Canada.

Portée de l'enquête

Des données doivent être présentées pour tout le personnel enseignant à plein temps dans les établissements publics ou privés conférant des diplômes et qui reçoivent des fonds d'un ministère de l'éducation provincial ou territorial et/ou qui sont membre de l'enquête ACPAU (Association Canadienne du Personnel Administratif Universitaire), en date du 1^{er} octobre de l'année de déclaration. Veuillez également inclure le personnel de recherche à plein temps qui détient un rang professoral et jouit d'une échelle salariale semblable à celle du personnel enseignant. Les données des collèges affiliés ou autrement reliés à ces établissements peuvent être déclarées par l'établissement principal ou de façon indépendante.

Cette enquête vise le personnel enseignant à plein temps qui consacre la plus grande partie de son temps d'enseignement à des cours à unités donnés dans le cadre de programmes menant à un diplôme (par opposition à des cours de formation continue, à des cours d'intérêt particulier ou à des cours donnés dans le cadre d'un programme qui ne mène pas à un diplôme).

Par Plein temps, nous entendons :

1. Les employés nommés à un poste à plein temps pour une période d'au moins douze mois (y compris tout membre du personnel en congé).
2. Les employés nouvellement nommés à un poste à plein temps dont la durée du contrat est de douze mois, mais qui, pendant la première année, ne peuvent être à l'établissement que pendant moins de douze mois.
3. Les employés qui ont été nommés à un poste d'enseignement à plein temps (12 mois ou plus) et qui, à une date ultérieure, concluent une entente officielle avec l'établissement pour avoir une charge de travail réduite. Cette situation survient habituellement dans le cas d'employés qui s'approchent de la retraite.

Personnel enseignant visé par l'enquête :

1. Tous les membres du personnel enseignant dans les facultés (collèges, écoles, etc.) qui travaillent à plein temps comme enseignants, chercheurs (satisfaisant aux critères susmentionnés) et/ou cadres administratifs supérieurs (doyens, titulaires d'une chaire, directeurs, etc.).
2. Tous les enseignants à plein temps dans les facultés, qu'ils détiennent ou non un rang professoral.
3. Le personnel enseignant à plein temps dans les hôpitaux universitaires (voir l'élément 25 pour obtenir plus de détails).
4. Le personnel enseignant à plein temps invité dans les facultés.
5. Le personnel de recherche à plein temps qui détient un rang professoral et qui jouit d'une échelle salariale semblable à celle du personnel enseignant.

Sont exclus de cette enquête :

1. Les administrateurs qui sont uniquement chargés de l'administration de l'université (le recteur, le vice-recteur, le registraire, le contrôleur, etc.).
2. Les adjoints administratifs dans les facultés (collèges, écoles, etc.).
3. Les bibliothécaires.
4. Le personnel de soutien non enseignant dans les facultés (collèges, écoles, etc.) et les autres départements de l'université.
5. Les correcteurs, les démonstrateurs, les assistants de laboratoire, etc.
6. Les aides-enseignants diplômés.
7. Les boursiers de recherches postdoctorales.
8. Les membres du personnel enseignant dans les facultés (collèges, écoles, etc.) qui ont été embauchés comme chercheurs sans détenir un rang professoral et/ou dont l'échelle salariale diffère de celle du personnel enseignant.

Options de déclaration

Les données peuvent être présentées de deux façons :

- A. Les établissements reçoivent de Statistique Canada un fichier (en format Excel) qui contient pour chaque membre du personnel enseignant des données correspondant à celles de l'année précédente que l'établissement doit mettre à jour. Les éléments d'information seront disposés dans le même ordre qu'ils le sont dans le cliché d'enregistrement, fourni à la page 6 de ce manuel. Veuillez ne pas modifier ou ajuster l'ordre des éléments d'information.

Instructions Relatives à la Mise à Jour:

Personnel enseignant demeuré en poste : Veuillez mettre à jour tout élément d'information qui a changé depuis la dernière enquête. Les éléments qui changent généralement d'une année à l'autre sont : le salaire réel, le taux de salaire annualisé, les honoraires versés pour des fonctions administratives, le code de principales responsabilités administratives, la charge de travail réduite, le nombre de mois en congé sabbatique et en congé sans solde. Parmi les éléments qui changent moins souvent, citons : le plus haut diplôme acquis, l'année d'acquisition du plus haut diplôme, la province et le pays du plus haut diplôme acquis, le rang, l'année de nomination au rang actuel à l'établissement courant et la principale matière enseignée.

Nouveau personnel enseignant : Les établissements doivent fournir tous les éléments d'information pour chaque nouveau membre du personnel enseignant déclaré.

Personnel rayé de l'effectif : Veuillez le supprimer du fichier.

- B. Les établissements peuvent envoyer à Statistique Canada des données distinctes pour chaque membre du personnel enseignant à plein temps dans un format EXCEL. Veuillez utiliser les codes fournis dans le présent manuel et présenter les éléments d'information dans l'ordre où ils figurent dans le cliché d'enregistrement fourni à la page 6 de ce manuel.

Date de Déclaration

La plupart des éléments d'information demandés dans cette enquête doivent être déclarés en date du 1^{er} octobre (on veut ainsi obtenir un « profil instantané »). Toutefois, le concept du profil instantané **ne peut s'appliquer aux éléments d'information suivants, qui doivent être déclarés en fonction d'une période de 12 mois** : le nombre de mois en congé sabbatique et en congé sans solde, la charge de travail réduite, ainsi que le salaire réel.

Renseignements Supplémentaires

Veuillez adresser toute demande de renseignements à :

Mme Teresa Omiecinski,
Analyste et gestionnaire de projet
(613) 404-6155
Teresa.Omiecinski@Statcan.gc.ca

ou//

Darrin Johnstone,
Gestionnaire de la production
(613)951-6069
Darrin.johnstone@canada.ca

SPEUC-PT

Section de l'Éducation Finances et Indicateurs
Division du Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation
Immeuble R.-H. Coats,
100, promenade Tunney's Pasture
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Tableau 1 : Cliché d'enregistrement

Longueur	Position	Type	Titre
8	1 à 8	N	Identification de l'établissement
9	9 à 17	AN	Numéro permanent d'identification
1	18	N	Genre
4	19 à 22	N	Année de naissance
2	23 à 24	N	Département
1	25	N	Catégorie de salaire
7	26 à 32	N	Salaire réel
7	33 à 39	N	Taux de salaire annualisé
6	40 à 45	N	Honoraires versés pour des fonctions administratives
1	46	N	Responsabilités administratives, personnel de recherche et professeurs invités
2	47 à 48	N	Nombre de mois en congé sabbatique pendant l'année académique courante
2	49 à 50	N	Nombre de mois en congé sans solde pendant l'année académique courante
2	51 à 52	N	Charge de travail réduite
2	53 à 54	N	Emploi précédent
5	55 à 59	N	Province ou pays de l'emploi
4	60 à 63	N	Année du premier diplôme post-secondaire
5	64 à 68	N	Province ou pays du premier diplôme post-secondaire
1	69	N	Niveau du plus haut diplôme acquis
4	70 à 73	N	Année du plus haut diplôme acquis
5	74 à 78	N	Province ou pays du plus haut diplôme acquis
5	79 à 83	N	Pays de citoyenneté à la date de nomination
1	84	N	Rang
4	85 à 88	N	Année de nomination au rang actuel
1	89	N	Genre de nomination
1	90	N	Catégorie de nomination du personnel de facultés de médecine et d'art dentaire
4	91 à 94	N	Année d'embauche par l'établissement
4	95 à 98	N	Principale matière enseignée

Éléments de l'enquête

Élément 01 : Identification de l'Établissement

Description : Un code de 8 chiffres attribué par Statistique Canada pour identifier l'établissement déclarant.

Notes : Les codes précédemment utilisés dans le SPEUC-PT ont été remplacés par ceux dont se servent de nombreuses enquêtes de Statistique Canada, dont le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance (FSSUP), entre autres.

Ces codes sont structurés de la manière suivante :
Chiffres 1-2 : Province dans laquelle l'établissement est situé
Chiffres 3-5 : Établissement
Chiffres 6-8 : Campus (le cas échéant)

Codes : Vous trouverez aux pages suivantes une liste des codes d'établissement.

Tableau 2 : Liste des Établissements

Code	Nom de l'établissement
Terre-Neuve	
10001000	Memorial University of Newfoundland
Île-du-Prince-Édouard	
11001000	University of Prince Edward Island
Nouvelle-Écosse	
12001000	Acadia University
12001002	Acadia Divinity College
12002000	Atlantic School of Theology
12003000	Cape Breton University
12004000	Dalhousie University
12005000	University of King's College
12006000	Mount Saint Vincent University
12008000	NSCAD University
12010000	Université Sainte-Anne
12011000	St. Francis Xavier University
12012000	Saint Mary's University
Nouveau- Brunswick	
13002000	Mount Allison University
13003000	University of New Brunswick
13004001	Université de Moncton, Campus de Moncton
13004002	Université de Moncton, Campus de Shippagan
13004003	Université de Moncton, Campus d'Edmundston
13005000	St. Thomas University
Québec	
24001000	Université Bishop's
24002000	Université McGill
24003000	Université de Montréal
24003002	École Polytechnique de Montréal
24003003	École des hautes études commerciales
24005000	Université Laval
24006000	Université de Sherbrooke
24007000	Université Concordia
24008000	Université du Québec à Chicoutimi
24009000	Université du Québec à Montréal
24010000	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
24011000	Université du Québec à Trois-Rivières

Tableau 2: Liste des établissements (suite)

Code	Nom de l'établissement
24012000	Université du Québec en Outaouais
24013000	Université du Québec, École nationale d'administration publique (ENAP)
24014000	Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique
24015000	Université du Québec à Rimouski
24016000	Université du Québec, École de technologie supérieure
24017000	Université du Québec, Télé-université du Québec (TÉLUQ)
Ontario	
35001000	Brock University
35001003	Concordia Lutheran Theological Seminary
35002000	Carleton University
35003000	Collège Dominicain de Philosophie et Théologie
35004000	University of Guelph
35005000	Lakehead University
35006000	Laurentian University of Sudbury/Université Laurentienne de Sudbury
35006003	Université de Hearst
35006004	Huntington University
35006005	University of Sudbury
35006006	Thorneloe University
35007000	McMaster University
35008000	Nipissing University
35010000	University of Ottawa/Université d'Ottawa
35010002	Université Saint-Paul
35011000	Queen's University
35014000	Ryerson University
35015000	University of Toronto
35015004	St. Augustine's Seminary
35015005	University of St. Michael's College
35015006	University of Trinity College
35015007	Victoria University
35015008	Knox College
35015009	Wycliffe College
35015011	Regis College
35016000	Trent University
35017000	University of Waterloo

Tableau 2: Liste des établissements (suite)

Code	Nom de l'établissement
35017002	St. Jerome's University
35017004	Conrad Grebel University College
35018000	University of Western Ontario
35018002	Brescia University College
35018003	Huron University College
35018004	King's College
35019000	Wilfrid Laurier University
35020000	University of Windsor
35021000	York University
35022000	Ontario College of Art and Design
35023000	University of Ontario Institute of Technology
35024000	Algoma University College
Manitoba	
46001000	Brandon University
46002000	Canadian Mennonite University
46005000	University of Manitoba
46005002	Université de Saint-Boniface
46005002	Collège universitaire de Saint-Boniface
46005003	Saint Andrew's College – University of Manitoba
46006000	University of Winnipeg
Saskatchewan	
47004000	University of Regina
47004002	Campion College
47004003	Luther College
47004004	First Nations University of Canada
47005000	University of Saskatchewan
47005005	St. Thomas More College
47031000	College of Emmanuel and St. Chad
47032000	Lutheran Theological Seminary
47033000	St. Andrew's College – University of Saskatchewan
47034000	Horizon College & Seminary
Alberta	
48001000	University of Alberta
48002000	Athabasca University
48005000	University of Calgary
48007000	Canadian University College
48008000	Concordia University College of Alberta

Tableau 2: Liste des établissements (suite)

48009000	University of Lethbridge
Code	Nom de l'établissement
48011000	The King's University College
48014000	Ambrose University College
48015000	Grant MacEwan University
48029000	Mount Royal University
Colombie-Britannique	
59001000	University of British Columbia
59002000	University of Northern British Columbia
59005000	Royal Roads University
59007000	Simon Fraser University
59009000	University of Victoria
59048000	Thompson Rivers University
59049000	Capilano University
59052000	Emily Carr University of Art and Design
59051000	Vancouver Island University
59053000	Kwantlen Polytechnic University
59054000	University of the Fraser Valley

Élément 02 : Numéro Permanent d'Identité

Description : Code à neuf chiffres choisi par l'établissement qui identifie chaque membre du personnel.

Notes : Il doit s'agir d'un code unique qui ne sera jamais réattribué et qui demeure le même d'une année à l'autre pour chaque membre du personnel. Des exemples de code qu'utilisent les établissements sont le numéro d'assurance sociale, le numéro de paie, etc.

Un code alphanumérique peut être utilisé.

Veillez à ce qu'il n'y ait pas de numéros d'identification permanents en double.

Cet élément ne doit pas être laissé sans valeur.

Codes : Tels qu'attribués par l'établissement.

Élément 03 : Genre

Description : Élément à chiffre unique qui sert à indiquer le genre du membre du personnel.

Codes :

1.	Masculin
2.	Féminin

Élément 04 : Année de Naissance

Description : Élément à quatre chiffres qui sert à indiquer l'année de naissance du membre du personnel.

Codes : Les quatre chiffres de l'année de naissance.

9999. Inconnu

Élément 05 : Département

Description : Code à deux chiffres qui sert à indiquer le département auquel le membre du personnel est nommé.

Notes : La déclaration de cet élément d'information, qui était auparavant facultative, est maintenant **obligatoire**.

Veuillez indiquer le département en utilisant les codes à deux chiffres de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) (Tableau 3 : Liste des codes de département) figurant aux pages suivantes. Si vous avez besoin d'aide pour déterminer le bon code, veuillez consulter la version intégrale du manuel des codes de la CPE, où vous trouverez une description plus détaillée.

Dans le cas de nominations conjointes, veuillez indiquer le département où le membre du personnel passe la plus grande partie de son temps.

Codes : Vous trouverez, dans les pages suivantes, une liste des codes de la CPE à deux chiffres.

Tableau 3: Liste des codes de département

Codes	Titres	Descriptions
01.	Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet l'agriculture et les sciences connexes, la gestion et l'exploitation agricoles..
03.	Ressources naturelles et conservation	Cette série comprend les programmes d'enseignement qui portent sur divers domaines relatifs aux ressources naturelles et à leur.
04.	Architecture et services connexes	Cette série comprend les programmes d'enseignement dans un des domaines liés à l'architecture et qui porte sur l'étude des aspects esthétiques et socioéconomiques du milieu bâti.
05.	Études régionales, ethniques et culturelles et de genre	Cette série comprend les programmes d'enseignement portant sur des territoires, régions et pays déterminés, sur des groupes minoritaires déterminés au sein des sociétés et dans l'ensemble de celles-ci et sur les questions relatives à l'expérience collective des hommes et des femmes.
09.	Communications, journalisme et programmes connexes	Cette série comprend les programmes d'enseignement qui portent sur la production, l'utilisation et l'interprétation des messages dans divers médias et à l'intérieur de différents contextes, canaux et cultures.
11.	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet l'informatique et les sciences de l'information.
13.	Éducation	Cette série comprend les programmes d'enseignement qui portent sur les aspects théoriques et pratiques de l'apprentissage et de l'enseignement, et sur les services de recherche, les services administratifs et les services de soutien connexes.
14.	Génie	Cette série comprend les programmes d'enseignement des principes mathématiques et scientifiques à la résolution de problèmes d'ordre pratique.
15.	Technologue/Technicien en génie	Programmes conçus pour les principes d'ingénierie de base et des compétences techniques dans le cadre de projets d'ingénierie et de travaux connexes.

Codes	Titres	Descriptions
16.	Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères	Cette série comprend les programmes d'enseignement portant sur les langues et les littératures étrangères, sur l'étude humaniste et scientifique des langues ainsi que sur la traduction et l'interprétation.
19.	Sciences de la famille et de la consommation/Sciences humaines	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet la relation entre l'être humain et son environnement physique, social, émotif et intellectuel, ainsi que les stades de développement et les besoins de particuliers dans les sphères connexes de la famille, du travail et de la collectivité.
22.	Droit, professions connexes et études du droit	Cette série comprend les programmes d'enseignement conçus pour préparer les apprenants à la pratique du droit, à l'exercice de professions de soutien connexes et à la recherche juridique professionnelle, et ayant pour objet l'étude de questions juridiques dans le cadre de programmes non liés à la profession de juriste.
23.	Langue et littérature/Lettres anglaises	Cette série comprend les programmes d'enseignement portant sur la structure et l'utilisation de l'anglais et des dialectes connexes, des discours, de la rédaction et les aspects divers des littératures et des cultures des peuples de langue anglaise.
24.	Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines	Cette série comprend les programmes d'enseignement généraux et d'études indépendantes ou individuelles portant sur des sujets du domaine des arts libéraux, des disciplines des sciences humaines et du programme d'étude général.
25.	Bibliothéconomie	Cette série comprend les programmes d'enseignement portant sur les connaissances et compétences nécessaires à la gestion et/ou la tenue à jour de systèmes de bibliothèques et d'information connexe, et de systèmes de dossiers, de collections et d'installations pour la recherche ou pour usage général.
26.	Sciences biologiques et biomédicales	Cette série comprend les programmes d'enseignement portant sur les sciences biologiques et les sciences biomédicales non cliniques.
27.	Mathématiques et statistique	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet l'étude systématique du langage symbolique logique et de ses applications.
28.	Intégration à la Réserve — Officiers des forces armées	Cette série comprend les programmes d'enseignement conçus pour la formation de cadets officiers d'officiers commissionnés dans les forces armées.

Codes	Titres	Descriptions
29.	Technologies militaires	Cette série comprend les programmes d'enseignement dans des domaines spécialisés et avancés au sein des forces armées et d'organisations connexes veillant à la sécurité nationale.
30.	Études multidisciplinaires/interdisciplinaires	Cette série comprend les programmes d'enseignement constitués d'éléments appartenant à au moins deux programmes distincts, en vue de fournir une vision transversale d'une concentration qui ne relève pas d'une discipline ou d'un secteur professionnel unique.
31.	Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique	Cette série comprend les programmes d'enseignement portant sur les principes et pratiques en matière de gestion de parcs et d'autres installations utilisées pour les loisirs et le conditionnement physique; ainsi que sur la prestation de services destinés à la récréologie, aux loisirs et au conditionnement physique; et ayant pour objet l'étude du conditionnement physique humain.
38.	Philosophie et études religieuses	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet l'interrogation logique, l'analyse philosophique et l'étude théorique des ensembles organisés de croyances et de pratiques religieuses.
39.	Théologie et vocations religieuses	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet l'étude interne de la théologie et visant à préparer les apprenants à la pratique professionnelle de vocations religieuses.
40.	Sciences physiques	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet l'étude scientifique d'objets inanimés, des processus de la matière et de l'énergie ainsi que des phénomènes connexes.
42.	Psychologie	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet l'étude scientifique du comportement des particuliers, soit seuls ou en collectivité, ainsi que du fondement physique et environnemental de l'activité mentale, émotionnelle et neurologique.
43.	Sécurité et services de protection	Cette série comprend les programmes d'enseignement portant sur les principes et les méthodes de prestation de services policiers, d'incendie et autres services de protection ainsi que sur la gestion d'établissements pénitentiaires.
44.	Administration publique et professions en services sociaux	Cette série comprend les programmes d'enseignement conçus pour préparer les apprenants à analyser, à gérer et à offrir des programmes et des services publics.
45.	Sciences sociales	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet l'étude systématique des systèmes sociaux, des institutions sociales et du comportement social.

Codes	Titres	Descriptions
50.	Arts visuels et arts d'interprétation	Cette série comprend les programmes d'enseignement qui portent sur les processus de création et d'interprétation faisant intervenir des phénomènes sonores, visuels ou kinesthésiques pour exprimer des idées ou des émotions sous diverses formes, en fonction de critères esthétiques.
51.	Professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes	Cette série comprend les programmes d'enseignement conçus pour préparer les apprenants à devenir des professionnels et des aides autorisés dans le domaine de la santé, et portant sur l'étude de sciences cliniques connexes au domaine de la santé.
52.	Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes	Cette série comprend les programmes d'enseignement conçus pour exécuter des tâches relatives à la gestion, au soutien technique et à la recherche appliquée dans le cadre de l'exploitation d'entreprises commerciales et d'organismes sans but lucratif ainsi qu'aux fins de l'achat et de la vente de biens et de services.
54.	Histoire	Cette série comprend les programmes d'enseignement ayant pour objet l'étude et l'interprétation d'événements, de faits relatifs à des institutions, de points d'intérêt ou de cultures associés au passé.
55.	Langue et littérature/Lettres françaises	Cette série comprend les programmes d'enseignement portant sur la structure et l'utilisation du français et des dialectes connexes, des discours, de la rédaction et les aspects divers des littératures et des cultures des peuples de langue française.
60.	Programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire	Cette série comprend les programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire offerts par les hôpitaux universitaires et des établissements similaires et menant à une attestation dans un domaine spécialisé. Par ailleurs, les données relatives aux programmes de résidence menant aussi à l'obtention d'un diplôme universitaire (M.Sc. ou Ph.D., par exemple) doivent être déclarées sous la série 26. Sciences biologiques et biomédicales ou sous la série 51. Professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes.

Élément 06 : Catégorie de salaire

Description : Élément à chiffre unique qui indique la catégorie de salaire des membres du personnel.

Codes :

1. Membres du personnel rémunérés en fonction des **échelles salariales régulières**. Il peut s'agir de personnel laïque ou religieux.
2. Tous les membres du personnel rémunérés en fonction d'échelles salariales qui sont **moins élevées que les échelles salariales régulières**. Il peut s'agir de personnel religieux, militaire ou autre.

Élément 07 : *Salaire réel*

Description : Élément à sept chiffres qui sert à indiquer le salaire brut réel (y compris la paie de vacances) que le membre du personnel doit recevoir annuellement.

Veuillez exclure toute rénumération ou autres honoraires versés pour des fonctions administratives. Doit également être exclu tout salaire supplémentaire reçu à l'égard d'un emploi d'été, une extension du travail ou à un autre titre.

Notes: Notez que le salaire réel doit être rapporté pour tous les membres du personnel.

Le salaire réel déclaré doit correspondre aux dispositions de la nouvelle convention collective qui est en vigueur le 1^{er} octobre et **ne doit pas comprendre les augmentations ou les rajustements prévus qui peuvent entrer en vigueur à une date ultérieure**. Si les négociations relatives à la rénumération n'ont pas abouti à cette date, veuillez déclarer le salaire réel correspondant aux dispositions de la nouvelle convention collective applicable au 1^{er} octobre une fois qu'il sera connu.

Pour le personnel médical ou dentaire, il est entendu que, dans la plupart des cas, l'établissement même, les établissements provinciaux de soins médicaux (p. ex., les hôpitaux) et/ou le régime d'assurance-maladie contribuent au salaire du membre du personnel selon un ratio convenu. Dans certains établissements, le personnel reçoit tout son salaire directement de l'université, qui facture à l'hôpital (ou au régime d'assurance-maladie) la part revenant à ce dernier. Dans d'autres cas, le membre du personnel reçoit sa rémunération de l'université, des hôpitaux et/ou du régime d'assurance-maladie. Afin que le salaire réel déclaré soit aussi comparable que possible entre les établissements, veuillez inclure, pour le personnel médical ou dentaire, tant la contribution de l'université que celle des hôpitaux et/ou des régimes d'assurance-maladie (à l'exclusion des subventions spéciales, des honoraires pour services aux patients, des minimums garantis, etc.).

Les éléments suivants ont des incidences sur le salaire réel :

1. Élément 11 : « Congé sabbatique » : Par exemple, si le membre du personnel était en congé sabbatique non remboursé à 100 %, on s'attend à ce que le salaire réel déclaré soit réduit.
2. Élément 12 : « Congé sans solde ». Par exemple, si le membre du personnel a pris un congé sans solde de six mois, on s'attend à ce que le salaire réel soit réduit de 50 %.
3. Élément 13 : « Charge de travail réduite ». Par exemple, si la charge de travail du membre du personnel était réduite de 75 %, on s'attend à ce que le salaire réel soit réduit de la même proportion.

Exclusions: Autres honoraires et rénumération supplémentaire versés pour des fonctions administratives. Subventions à la recherche. Tous salaires supplémentaires pour surcharge, extension du travail, emploi d'été, etc.

Codes: Une valeur de 7 chiffres sans décimales

0000000. **Seuls** les membres du personnel qui sont en congé sans solde pendant toute l'année ou les membres du personnel qui ne reçoivent ni allocation ni salaire.

Élément 08 : Taux de Salaire Annualisé

Description: Élément à sept chiffres qui sert à indiquer le salaire brut annuel (y compris la paie de vacances) que le membre du personnel doit recevoir annuellement.

Veuillez exclure toute rénumération ou autres honoraires versés pour des fonctions administratives. Doit également être exclu tous salaires supplémentaires reçus à l'égard d'un emploi d'été, une extension du travail ou à un autre titre.

Notes: Le taux de salaire annuel déclaré doit correspondre aux dispositions de la nouvelle convention collective en vigueur le 1^{er} octobre et ne doit pas comprendre les augmentations ou les rajustements prévus qui peuvent entrer en vigueur à une date ultérieure. Si les négociations relatives à la rénumération n'ont pas abouti à cette date, veuillez déclarer le taux de salaire annuel correspondant aux dispositions de la nouvelle convention collective applicable au 1^{er} octobre une fois qu'il sera connu.

Dans le cas du personnel en congé sabbatique ou en congé sans solde, veuillez indiquer le **salaire brut annuel qui serait versé si le membre du personnel n'était pas en congé**. Il en va de même pour les professeurs qui ont une charge de travail réduite : veuillez indiquer le salaire brut annuel qui serait versé si le membre du personnel n'avait pas une charge de travail réduite.

Le « taux de salaire annualisé » est identique au « taux de salaire réel » (élément 7) lorsque le membre du personnel est employé pendant les 12 mois de l'année et qu'il n'est pas en congé sans solde, qu'il n'a pas une charge de travail réduite ou qu'il n'est pas en congé sabbatique à 100% non remboursé.

Pour le personnel médical ou dentaire, veuillez indiquer (sous forme de taux annuel) le revenu de toutes les sources du membre du personnel, y compris les fonds d'exploitation et d'affectation spéciale de l'université, des hôpitaux et/ou des régimes d'assurance-maladie, ainsi que les subventions spéciales provenant d'organismes de santé ou de recherche, mais sans compter les honoraires pour services aux patients et les minimums garantis. **Le revenu déclaré doit être lié à la nomination à l'université** et non à des activités extérieures qui ne se rattachent pas à cette nomination.

Exclusions: Autres honoraires et revenus supplémentaires versés pour des fonctions administratives.
Subventions à la recherche.
Tout salaire supplémentaire pour surcharge, vulgarisation, emploi d'été, etc.

Codes: Une valeur de 7 chiffres sans décimales

Veuillez indiquer le salaire même s'il est identique au montant déclaré à l'élément 07.

0000000. Personnel qui ne reçoit ni allocation ni salaire.

Élément 09 : Honoraires Versés pour des Fonctions Administratives

Description: Élément à six chiffres qui sert à indiquer les honoraires annuels ou autres revenus supplémentaires versés au membre du personnel pour des fonctions administratives.

Notes: Veuillez inclure les honoraires annuels et autres honoraires qui sont reçus pour des fonctions administratives seulement. Doit être exclu tout salaire versé au membre du personnel pour des fonctions non administratives.

Cet élément est lié à l'« élément 10 : Principales responsabilités administratives, personnel de recherche et professeurs invités ». Si le membre du personnel se voit attribuer un code de titulaire de charge administrative à l'élément 10 (c.-à-d. les codes 1 à 5 ou 9), on s'attend à ce qu'il touche des honoraires pour ces fonctions administratives. Il y a exception à cette règle lorsque d'autres dispositions de remboursement sont prises, auquel cas cet élément doit recevoir le code « 999999 ». Exemples de cas où les honoraires doivent être déclarés au moyen du code « 999999 » :

- Ils sont inclus dans le salaire du membre du personnel
- Le membre du personnel bénéficie d'un allégement de sa charge d'enseignement
- Les revenus supplémentaires ou honoraires sont versés à son fonds de recherche, etc.

Exclusions: Fonds reçus pour des subventions à la recherche comme les chaires de recherche du Canada, etc.

Salaires reçus pour des fonctions non administratives.

Codes: Valeur numérique à six chiffres sans décimales

000000. Si le membre du personnel n'a pas de fonctions administratives.

999999. Si le membre du personnel a des fonctions administratives, mais qu'il ne touche pas d'honoraires distincts.

Élément 10 : Responsabilités Administratives, Personnel de Recherche et Profs. Invités

Description: Code à chiffre unique servant à déclarer les chercheurs, les invités, ainsi que les membres du personnel qui ont des responsabilités administratives supérieures.

Notes: Veuillez indiquer tous les membres du personnel qui occupent un poste administratif supérieur, y compris à titre intérimaire.

Tous les Professeurs invités doivent recevoir le code 6 ou 8, sans égard à leurs responsabilités. Il convient de signaler que le code 4 doit leur être attribué à l'élément 24 : « Genre de nomination ».

Tout le personnel de recherche qui a un rang professoral et qui est rémunéré selon les échelles salariales régulières doit recevoir le code 7 ou 8.

On s'attend à ce que des honoraires pour fonctions administratives soient déclarés (à l'élément 09) pour les codes 1 à 5 et, dans certains cas, le code 9.

Codes:

0. Enseignant sans fonctions administratives supérieures
1. Doyen
2. Adjoint au doyen, doyen associé, vice-doyen
3. Directeur dont les responsabilités et le salaire sont équivalents à ceux d'un doyen. Le directeur dont les responsabilités et le salaire ne sont pas équivalents à ceux d'un doyen reçoit le code 4.
4. Directeur, chef, coordonnateur de département (responsable d'un département)
5. Directeur de programme (responsable d'une unité ou d'un programme)
6. Invité ayant des responsabilités d'enseignant (p. ex., membre du personnel ayant une affiliation permanente à une autre université ou organisation)
7. Chercheur non invité. Le chercheur est un membre à plein temps du personnel de recherche qui a un rang professoral et qui jouit d'une échelle salariale semblable à celle du personnel enseignant. Le code 9998 doit être attribué à l'élément « Principale matière enseignée ».
8. Chercheur invité Le chercheur est un membre à plein temps du personnel de recherche qui a un rang professoral et qui jouit d'une échelle salariale semblable à celle du personnel enseignant. Le code 9998 doit être attribué l'élément « Principale matière enseignée ».
9. Directeur adjoint ou associé, chef de département adjoint ou associé, coordonnateur adjoint ou associé, directeur de programme adjoint ou associé, et toute autre personne.

Élément 11 : *Nombre de Mois en Congé Sabbatique* Pendant l'Année Académique Courante*

Description: Élément à deux chiffres qui sert à indiquer le nombre de mois en congé sabbatique.

Notes: Cet élément a pour objet de recueillir des renseignements sur un congé qui se rattache à l'année universitaire complète et qui est approuvé au moment où l'établissement déclare ses données à Statistique Canada.

Codes: Deux chiffres indiquant le nombre de mois en congé sabbatique pendant l'année universitaire.

* Approuvé au moment où l'établissement déclare ses données à Statistique Canada

Élément 12 : *Nombre de Mois en Congé Sans Solde* Pendant l'Année Académique Courante*

Description: Élément à deux chiffres qui sert à indiquer le nombre de mois en congé sans solde.

Notes: Cet élément a pour objet de recueillir des renseignements sur un congé qui se rattache à l'année universitaire complète et qui est approuvé au moment où l'établissement déclare ses données à Statistique Canada.

Codes: Deux chiffres indiquant le nombre de mois en congé sans solde pendant l'année universitaire.

* Approuvé au moment où l'établissement déclare ses données à Statistique Canada

Élément 13 : *Charge de Travail Réduite*

Description: Élément à deux chiffres qui sert à indiquer l'intensité de la réduction de la charge de travail d'un enseignant à plein temps.

Notes: Cet élément s'applique au membre du personnel à plein temps qui a conclu une entente officielle avec l'établissement pour jouir d'une charge de travail réduite pendant toute l'année ou pendant la partie de l'année où il n'est pas en congé.

S'il vous plaît, rapporter l'intensité de la charge.

Dans le cas du membre du personnel qui a une charge de travail réduite, le salaire réel (élément 07) doit être inférieur au taux de salaire annualisé (élément 08). Par exemple, si l'intensité de la charge de travail est de 75 % pendant 12 mois, on s'attend à ce que le salaire réel corresponde à 75 % du taux de salaire annualisé.

Utilisez le code 00 pour le membre du personnel dont la charge de travail n'est pas réduite.

Codes: **10 à 95.** Charge de travail possible

00. Pleine charge de travail

Exemple: Si, selon les modalités de son contrat, le membre du personnel a une charge de travail de 75 %, indiquez 75 à cet élément-ci.

Élément 14 : Emploi Précédent

Description: Élément à deux chiffres qui sert à indiquer l'emploi ou la profession que le membre du personnel exerçait immédiatement avant sa nomination (ou sa renomination) à l'établissement.

Notes: L'emploi ou la profession que le membre du personnel exerçait immédiatement avant l'année de nomination précisée à l'élément 26.

- Codes:**
- 01.** **Université** : Poste d'enseignement ou autre que d'enseignement à une université ou à un collège affilié, ou à un autre établissement d'enseignement où la définition de l'enseignement est conforme à celle qui est donnée dans l'introduction du présent manuel (page 3 : « Champ de l'enquête »)
 - 02.** **Autre établissement d'enseignement** : Poste d'enseignement ou autre que d'enseignement à d'autres établissements d'enseignement (y compris les cégeps et collèges communautaires)
 - 03.** **Étudiant** (y compris les chercheurs post-doctoraux)
 - 04.** **Secteur public** : Emploi dans un ministère ou organisme gouvernemental, y compris les hôpitaux et les autres cliniques financées par l'État ou d'autres organismes de soins de santé et les Forces armées
 - 05.** **Secteur privé** : Emploi dans le secteur privé (y compris un travail indépendant)
 - 06.** **Autre**
 - 99.** **Inconnu**

Élément 15 : *Province ou pays de l'Emploi Précédent*

Description: Veuillez indiquer la province où le membre du personnel exerçait son emploi (sa profession) immédiatement avant d'être nommé (ou nommé de nouveau) à l'établissement. S'il s'agit d'un emplacement situé à l'extérieur du Canada, veuillez indiquer le pays.

Notes: Vous trouverez aux pages suivantes une liste alphabétique des codes de province et de pays. Il est également possible d'obtenir une liste des codes de pays par ordre numérique en communiquant avec l'analyste dont les coordonnées figurent à la page 6. Ces codes sont conformes à ceux qu'utilisent un certain nombre d'enquêtes de Statistique Canada comme le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), parmi d'autres.

Si un code de pays ne figure pas sur la liste, veuillez communiquer avec l'analyste.

Codes: Veuillez trouver la liste des provinces et pays dans les pages suivantes.

99999. Inconnu

Tableau 4 : Liste alphabétique des codes de pays

Noms des Pays	Codes
Afghanistan	00742
Afrique du Sud	58312
Albanie	01353
Algérie	01611
Allemagne	22652
Andorre	02253
Angleterre	65851
Angola	02512
Anguilla	02623
Antigua-et-Barbuda	02823
Antilles néerlandaises	42723
Arabie saoudite	55941
Argentine	03131
Arménie	03253
Aruba	02923
Australie	03461
Autriche	03752
Azerbaïjan	03953
Bahamas	04023
Bahreïn	04341
Bangladesh	04542
Barbade	04623
Bélarus	05052
Belgique	05551
Belize	07322
Bénin	16912
Bermudes	05821
Bhoutan	06142
Bolivie	06431
Bosnie-Herzégovine	06653
Botswana	06512
Bouvet, Île	17012
Brésil	06731
Brunéi Darussalam	08543
Bulgarie	08853
Burkina Faso	67012
Burundi	09412
Caïmanes, Îles	11523
Cambodge	09743
Cameroun	10312
Canada	80021

Tableau 4 : Liste alphabétique des codes de pays (suite)

Noms des Pays	Codes
Cap-Vert	11212
Centrafricaine, République	11812
Chili	13031
Chine	13644
Christmas, Île	13762
Chypre	16341
Cocos (Keeling), Îles	13962
Colombie	14231
Comores	14512
Congo	14812
Congo, République démocratique du	14912
Cook, Îles	15462
Corée du Nord	33144
Corée du Sud	32844
Costa Rica	15722
Côte d'Ivoire	31312
Croatie	15853
Cuba	16023
Danemark	17251
Djibouti	21412
Dominicaine, République	17823
Dominique	17523
Écosse	66451
Égypte	65211
El Salvador	18422
Émirats arabes unis	63441
Équateur	18131
Érythrée	18812
Espagne	58953
Estonie	18651
État de la Cité du Vatican	67553
États-Unis	66721
Éthiopie	18712
Falkland, Îles (Malvinas)	19331
Féroé, Îles	19051
Fidji	19662
Finlande	19951
France	20251
Gabon	22012
Gambie	22312
Géorgie	22553

Tableau 4 : Liste alphabétique des codes de pays (suite)

Noms des Pays	Codes
Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud	58412
Ghana	23812
Gibraltar	24153
Grèce	24753
Grenade	25323
Groenland	25021
Guadeloupe	25623
Guam	25962
Guatemala	26222
Guernesey	20351
Guinée	26512
Guinée équatoriale	18512
Guinée-Bissau	49312
Guyana	26631
Guyane française	20831
Haïti	26823
Heard, Île et McDonald, Îles	26912
Honduras	27722
Hong-Kong	28044
Hongrie	28352
Îles de Man	30651
Îles mineures éloignées des États-Unis	66962
Îles Vierges britanniques	68523
Îles Vierges des États-Unis	68823
Inde	29242
Indonésie	29543
Iran	29841
Iraq	30141
Irlande du Nord	66151
Irlande, République d' (EIRE)	30451
Islande	28651
Israël	30741
Italie	31053
Jamaïque	31623
Japon	31944
Jersey	30751
Jordanie	32241
Kazakhstan	32342
Kenya	32512
Kirghizistan	33542
Kiribati	32662

Tableau 4 : Liste alphabétique des codes de pays (suite)

Noms des Pays	Codes
Koweït	33441
Laos	33743
Lesotho	34412
Lettonie	33851
Liban	34041
Libéria	34612
Libye	34911
Liechtenstein	35252
Lituanie	35351
Luxembourg	35551
Macao	35844
Macédoine (ERYDM)	35953
Madagascar	36112
Malaisie	36443
Malawi	36212
Maldives	36742
Mali	37012
Malte	37353
Mariannes du Nord, Îles	45662
Maroc	40011
Marshall, Îles	37462
Martinique	37623
Maurice	38212
Mauritanie	37912
Mayotte	38312
Mexique	38822
Micronésie, États fédérés de	38962
Moldova, République de	39052
Monaco	39151
Mongolie	39444
Monténégro	70453
Montserrat	39723
Mozambique	41212
Myanmar	09143
Namibie	58612
Nauru	41862
Népal	42142
Nicaragua	44222
Niger	44512
Nigéria	44812
Niué	45162

Tableau 4 : Liste alphabétique des codes de pays (suite)

Noms des Pays	Codes
Norfolk, Île	45462
Norvège	46051
Nouvelle-Calédonie	43062
Nouvelle-Zélande	43961
Océan Indien, Territoire britannique de l'	08342
Oman	41541
Ouganda	64612
Ouzbékistan	65642
Pakistan	46642
Palaos	46862
Palestinien occupé, Territoire	46741
Panama	46922
Papouasie-Nouvelle-Guinée	43362
Paraguay	47531
Pays de Galles	66551
Pays-Bas	42451
Pérou	47831
Philippines	48143
Pitcairn	48462
Pologne	48752
Polynésie française	21162
Porto Rico	50223
Portugal	49053
Qatar	50541
Réunion	50812
Roumanie	52653
Royaume-Uni	65551
Russie, Fédération de	53052
Rwanda	52912
Sahara occidental	69311
Saint-Barthélémy	69562
Sainte-Hélène	53512
Sainte-Lucie	54123
Saint-Kitts-et-Nevis	53823
Saint-Marin	55053
Saint-Martin	68923
Saint-Pierre-et-Miquelon	54421
Saint-Vincent-et-les Grenadines	54723
Salomon, Îles	07662
Samoa	69462

Tableau 4 : Liste alphabétique des codes de pays (suite)

Noms des Pays	Codes
Samoa américaines	01962
Sao Tomé-et-Principe	55312
Sénégal	56212
Serbie	70653
Seychelles	56512
Sierra Leone	56812
Singapour	57443
Slovaquie	56952
Slovénie	57053
Somalie	57712
Soudan	59812
Sri Lanka	12442
Suède	60751
Suisse	61052
Suriname	60131
Svalbard et l'île Jan Mayen	60251
Swaziland	60412
Syrie	61341
Tadjikistan	61442
Taïwan	61544
Tanzanie, République-Unie de	61612
Tchad	12712
Tchèque, République	16552
Terres australes françaises	21212
Thaïlande	61943
Timor-Leste	49943
Togo	62212
Tokelau	62562
Tonga	62862
Trinité-et-Tobago	63123
Tunisie	63711
Turkménistan	64441
Turks et Caïques, îles	64323
Turquie	64041
Tuvalu	24462
Ukraine	64752
Uruguay	67331
Vanuatu	43662
Venezuela	67631
Viet Nam	68243

Tableau 4 : Liste alphabétique des codes de pays (suite)

Noms des Pays	Codes
Wallis et Futuna	69262
Yémen	70041
Zambie	70512
Zimbabwe	51112
Non applicable	99899
Non déclaré	99999
Canada	80021
Terre Neuve	81021
Île du Prince Edward	81121
Nouvelle Écosse	81221
Nouveau Brunswick	81321
Québec	82421
Ontario	83521
Manitoba	84621
Saskatchewan	84721
Alberta	84821
Colombie Britannique	85921
Territoire du Yukon	86021
Territoire du Nord-Ouest	86121
Nunavut	86221

Dans le cas où un pays n'apparaît pas dans la liste, veuillez contacter l'analyste dont les coordonnées figurent à la page 6.

Élément 16 : Année du Premier Diplôme Post-secondaire

Description: Élément à quatre chiffres qui sert à indiquer l'année au cours de laquelle le membre du personnel a obtenu son **premier** diplôme post-secondaire : universitaire, collégial, ou titre professionnel.

Codes: Les **quatre chiffres** de l'année au cours de laquelle le premier diplôme post-secondaire a été obtenu.

9998. Pas de diplôme post-secondaire

9999. Inconnu

Élément 17 : Province ou Pays du Premier Diplôme Post-secondaire

Description: Code à cinq chiffres servant à indiquer la province où le membre du personnel a obtenu son premier diplôme post-secondaire (universitaire, collégial, ou professionnel). S'il s'agit d'un emplacement situé à l'extérieur du Canada, veuillez indiquer le pays. Si le pays ne figure pas dans la liste suivante, veuillez communiquer avec l'analyste (voir ses coordonnées à la page 6).

Codes: La liste des codes de province et de pays figure à l'élément 15 (pages 30 à 36)

99899. Si le code 9998 a été utilisé à l'élément 16, le code 99899 doit être indiqué à cet élément-ci.

99999. Inconnu.

Élément 18 : Niveau du plus Haut Diplôme Acquis

Description: Code à chiffre unique qui sert à indiquer **le plus haut** diplôme ou titre professionnel obtenu.

Notes: Il faut indiquer ici le **plus haut diplôme obtenu, et non le plus récent**. Dans la liste des codes qui suit, les diplômes sont indiqués dans l'ordre du plus haut au plus bas. Veuillez exclure tous les diplômes auxquels le membre aspire, mais qu'il n'a pas encore obtenus, de même que tous les grades honoris causa.

Codes:

1. **Doctorat** (Diplôme universitaire de troisième cycle : Ph. D., D.Éd., D.Sc., D.S.S., etc.)
2. **Diplômes médicaux et paramédicaux** (à l'exclusion de la maîtrise ou du baccalauréat). Par exemple, les diplômes suivants appartiennent à cette catégorie : M.D. (Doctorat en médecine), D.D.S. (Doctorat en chirurgie dentaire), D.M.D. (Doctorat en médecine dentaire), D.M.V. (Doctorat en médecine vétérinaire). Veuillez ne pas inclure dans cette catégorie la maîtrise en service social (code 3) ni les baccalauréats en droit et en lettres (code 4).
3. **Maîtrise** (Diplôme universitaire de deuxième cycle : M.A., M.Serv.Soc., M.B.A., etc.)
4. **Baccalauréat** (Diplôme universitaire de premier cycle : LL.B., B.A., B.Sc., B.Éd., etc.)
5. **Toute autre attestation.** Il peut s'agir d'un diplôme de premier cycle ou supérieur, d'un titre professionnel autre qu'un diplôme (C.A., C.G.A., C.M.A., brevet d'enseignement sans diplôme, etc.), ou de toute autre attestation.
8. **Pas de diplôme ou de titre professionnel**
9. **Inconnu**

Élément 19 : Année du plus Haut Diplôme Acquis

Description: Nombre à quatre chiffres qui sert à indiquer l'année d'obtention du plus haut diplôme précisé à l'élément 18.

Notes: Si le membre du personnel détient **deux diplômes ou plus du même niveau, veuillez indiquer l'année d'obtention du diplôme le plus récent**. Par exemple, si le membre du personnel a deux doctorats, un obtenu en 1960 et l'autre, en 1965, veuillez indiquer 1965 à cet élément-ci.

De même, **si le membre du personnel a deux diplômes, dont le plus récent est de niveau inférieur au premier**, p. ex., un doctorat en médecine obtenu en 1965 et une maîtrise ès sciences obtenue en 1972, veuillez indiquer l'année d'obtention du plus haut diplôme, en l'occurrence 1965.

Si le membre du personnel a un diplôme supérieur au baccalauréat, on s'attend à ce que l'année d'obtention du plus haut diplôme soit ultérieure à l'élément 16 : « Année du premier diplôme ».

Codes: Code à **quatre chiffres** indiquant l'année d'obtention du plus haut diplôme.

9998 : Si le code 8 a été utilisé à l'élément 18, le code 9998 doit être indiqué à l'élément 19.

9999 : Inconnu.

Élément 20 : Province ou Pays du plus Haut Diplôme Acquis

Description: Code à cinq chiffres qui sert à indiquer la province ou le pays d'obtention du plus haut diplôme (tel qu'il est indiqué à l'élément 18).

Notes: Veuillez indiquer la province où le membre du personnel a obtenu le plus haut diplôme précisé à l'élément 18. S'il s'agit d'un emplacement situé à l'extérieur du Canada, veuillez indiquer le pays.

Codes: La liste des codes de province et de pays figure à l'élément 15 (pages 30 à 36).

99899 : Si le code 8 a été utilisé à l'élément 18, indiquez le code 99899.

99999 : Inconnu.

Élément 21 : Pays de Citoyenneté à la Date de Nomination

Description: Code à cinq chiffres qui sert à indiquer le pays de citoyenneté du membre du personnel au moment où il a été nommé à l'établissement (conformément à l'information déclarée à l'élément 26).

Codes: La liste des codes de pays figure à l'élément 15 (pages 30 à 36).

99999. Inconnu

Élément 22 : Rang

Description: Code à un chiffre qui sert à indiquer le rang actuel du membre du personnel.

Codes:

1. Professeur titulaire
2. Professeur agrégé
3. Professeur adjoint
4. Rang ou niveau inférieur à celui de professeur adjoint : chargé de cours, chargé d'enseignement et autre membre du personnel enseignant
5. Autre : personnel qui n'appartient pas aux catégories qui précèdent (non classé)

Élément 23 : Année de Nomination au Rang Actuel

Description: Élément à quatre chiffres qui sert à indiquer l'année au cours de laquelle le membre du personnel a atteint son rang actuel (tel qu'il est indiqué à l'élément 22) à son établissement courant.

Notes: Veuillez tenir compte des facteurs suivants au moment de décider de l'année à déclarer :

- a) Entre l'année de nomination au rang actuel (indiquée à cet élément-ci) et l'année en cours, le service doit être continu et à plein temps. Il est entendu qu'un congé n'interrompt pas la continuité du service.
- b) Si la période d'emploi au rang actuel a été interrompue (c.-à-d. que le membre du personnel a rompu son lien avec l'établissement), c'est l'année de la nouvelle nomination qui doit être indiquée.
- c) Il est bien possible que l'année indiquée à cet élément-ci soit la même que celle qui est déclarée à l'élément 26 (« Année d'embauche par l'établissement »). C'est le cas lorsque le membre du personnel n'a pas changé de rang depuis sa nomination (ou sa nouvelle nomination) à l'établissement.
- d) L'année doit changer seulement lorsque le membre du personnel est promu d'un rang au suivant. L'année ne change pas quand les responsabilités administratives changent.

Codes: Les **quatre chiffres** de l'année au cours de laquelle le membre du personnel a atteint son rang actuel.

9999. Inconnu

Élément 24 : *Genre de Nomination*

Description: Élément à chiffre unique qui sert à indiquer le genre de nomination au poste que détient le membre du personnel à l'établissement.

Notes: Les enseignants qui ont obtenu la permanence doivent se voir attribuer le code 1.

Il faut attribuer le code 2 aux enseignants qui, dans le cours normal des événements (p. ex., au bout d'une certaine période ou, dans certains cas, après avoir terminé leur doctorat), doivent faire l'objet d'un examen de leur statut conformément à la politique de l'université en matière de permanence.

Le personnel pour qui aucun examen du statut n'est exigé doit se voir attribuer le code 3. Cette catégorie comprend les enseignants engagés pour une période d'un an ou plus, sans engagement officiel de la part de l'université de renouveler leur contrat, bien que le contrat puisse en fait être renouvelé (ou avoir été renouvelé).

Le code 4 est réservé au personnel invité, qui doit également recevoir le code 6 ou 8 à l'élément 10 : « Principales responsabilités administratives».

Codes:

1. Personnel permanent
2. Personnel en voie de permanence, stagiaire
3. Personnel non permanent. Il peut s'agir du personnel qui a un contrat annuel, sessionnel ou d'une autre durée déterminée. Les termes « employés à plein temps nommés pour une période déterminée » et « titulaires de poste de durée limitée » décrivent également le personnel appartenant à cette catégorie, qui comprend aussi les autres employés contractuels dont le contrat dure plus de 12 mois.
4. Personnel invité, c.-à-d. qui a une affiliation permanente à une autre université ou organisation
5. Autre personnel : non classé dans les catégories 1, 2, 3 ou 4 ci-dessus

Élément 25 : Catégorie de Nomination du Personnel de Facultés de Médecine et d'Art Dentaire

Description: Élément à chiffre unique qui sert à indiquer la catégorie de nomination du personnel des facultés de médecine (y compris la médecine vétérinaire) et/ou d'art dentaire.

Notes: Le personnel enseignant médical et dentaire désigne les personnes qui enseignent dans des départements ou des programmes où les étudiants reçoivent une formation menant généralement à l'obtention d'un doctorat en médecine ou d'un doctorat en chirurgie dentaire (ou un diplôme postérieur à ces doctorats). Ces membres du personnel doivent recevoir le code « 0 », « 1 » ou « 2 ». Veuillez ne pas inclure les autres membres du personnel enseignant appartenant à une faculté de médecine ou d'art dentaire, mais qui ne se consacrent pas à la formation des étudiants dans ces domaines (sciences infirmières, ergothérapie, etc.). Tous les autres membres du personnel enseignant doivent se voir attribuer le code « 9 » (non médical ou dentaire).

Code 0 : Personnel régulier enseignant à plein temps (12 mois)

Il s'agit d'une nomination professorale à titre régulier semblable aux nominations dans toute autre faculté. La personne nommée reçoit son plein salaire de l'établissement. Cette catégorie s'applique habituellement à tous les départements de sciences médicales de base et aux autres membres du personnel médical ou dentaire qui n'exercent pas en cabinet privé. Elle comprend également les membres du personnel qui reçoivent des subventions à la recherche, mais dont le revenu est administré par l'université. Ces membres du personnel doivent avoir une certaine charge d'enseignement.

Code 1 : Attachés d'enseignement clinique à temps complet (12 mois)

Cette catégorie s'applique à tous les membres du personnel médical et dentaire qui exercent la médecine et qui enseignent en même temps (c.-à-d. les cliniciens). Les attachés d'enseignement clinique à temps complet reçoivent habituellement un pourcentage établi de leur salaire fixe de l'université, tandis que le reste provient des établissements provinciaux de soins médicaux (p. ex., les hôpitaux) et/ou des régimes d'assurance-maladie. De plus, ils peuvent tirer un revenu (plafonné) des services aux patients. Ces membres du personnel sont habituellement affectés à un hôpital particulier. Même si seul un pourcentage de leur rémunération provient de l'université, ils sont considérés comme des membres à plein temps de l'établissement. Veuillez inclure tous les cliniciens dans cette catégorie.

Code 2 : Nominations conjointes à plein temps (12 mois)

Cette catégorie comprend le personnel médical et dentaire qui a reçu une lettre de nomination de l'université et une autre d'un hôpital universitaire. Le salaire est versé par les deux établissements selon un ratio convenu.

EXCLUSIONS : Les catégories suivantes de personnel médical doivent être exclues :

a) Temps partiel prolongé

Ces membres du personnel passent environ 50 % de leur temps dans un hôpital universitaire. Leur cabinet n'est pas situé à l'hôpital, et le revenu qu'ils tirent des consultations externes n'est pas plafonné, bien que la rémunération provenant des unités d'enseignement clinique le soit.

b) Temps partiel

Ces membres du personnel sont habituellement des praticiens de la collectivité qui n'ont pas reçu de lettre de nomination officielle de l'établissement, mais qui sont plutôt engagés par les chefs de département comme démonstrateurs ou aides-enseignants. Ces membres du personnel peuvent enseigner aux étudiants du premier et du deuxième cycle en moyenne plusieurs heures par semaine, et peuvent aussi participer occasionnellement à la recherche clinique.

Codes :

0. Membre du personnel régulier enseignant à plein temps
1. Attaché d'enseignement clinique à temps complet
2. Nomination conjointe à plein temps
9. Sans objet (le membre du personnel n'appartient pas à une faculté de médecine ou d'art dentaire)

Élément 26 : Année d’Embauche par l’Établissement

Description: Élément à quatre chiffres qui sert à indiquer l’année de la nomination (ou de la nouvelle nomination) à un poste à plein temps.

Notes: Entre l’année déclarée à cet élément-ci et l’année en cours, le service doit être à plein temps et ininterrompu (c.-à-d. que le membre du personnel n’a pas rompu son lien avec l’établissement au cours de cette période). Les congés (sabbatiques, autorisés, etc.) ne doivent pas être interprétés comme une interruption dans la continuité du service. Ainsi, quand le membre du personnel est en congé, cela ne change en rien l’année de sa nomination à l’établissement. De même, si le membre du personnel assume pendant un certain temps un poste non professoral à l’université et qu’il retourne par la suite à l’enseignement, la période d’occupation de ce poste ne doit pas être considérée comme une interruption dans la continuité de son service. Toutefois, pendant la période où il occupe ce poste, il ne doit pas être déclaré en tant qu’enseignant à plein temps.

Il n’importe pas si, au départ, le membre du personnel a été nommé de façon temporaire, permanente ou à titre d’essai ou s’il s’est vu accorder une série de contrats d’un an. Dans la mesure où l’emploi a été continu d’année en année et à plein temps chaque année, l’année de nomination déclarée doit être la première année où le membre du personnel a été porté à l’effectif à plein temps de l’établissement. Prenons l’exemple du membre du personnel nommé à plein temps à titre d’essai en l’an 1 et dont le poste devient permanent en l’an 2. C’est l’an 1 qui doit être inscrit comme année de nomination.

Dans le cas du membre du personnel qui était employé à plein temps (12 mois) au cours d’une période passée, puis (1) qui a rompu son lien avec l’établissement ou (2) qui a obtenu un poste d’enseignement autre qu’à plein temps (12 mois), et qui a par la suite été réengagé à plein temps (12 mois), c’est l’année de la nouvelle nomination qui doit être indiquée à cet élément.

L’année de nomination à l’établissement (telle qu’elle est indiquée à cet élément-ci) ne peut être ultérieure à l’année de nomination au rang actuel (élément 23).

Codes: Les quatre chiffres de l’année au cours de laquelle le membre du personnel a été nommé (ou nommé de nouveau) à l’établissement.

Élément 27 : Principale Matière Enseignée

Description: Élément à quatre chiffres qui décrit la principale matière enseignée par le membre du personnel.

Notes: Veuillez utiliser les codes à quatre chiffres de la Classification des programmes d'enseignement (CPE). Une liste des codes figure aux pages suivantes. Veuillez coder cet élément **en fonction de la matière à laquelle le membre du personnel consacre la plus grande partie de son temps d'enseignement.**

Pour une description plus détaillée des codes de la principale matière enseignée, veuillez vous référer à la pleine version du manuel des codes de la CPE.

Pour le membre du personnel en congé, veuillez indiquer quelle aurait été sa matière principale s'il avait enseigné.

Codes: La liste des codes à quatre chiffres de la CPE figure aux pages suivantes.

99998. Sans objet (chercheurs)

Tableau 5 : Liste des codes CPE

Codes CPE	Noms
0100	Agriculture (général)
0101	Exploitation et gestion d'entreprise agricole
0102	Mécanisation agricole
0103	Travailleurs et gestionnaires de la production agricole
0104	Transformation des produits agricoles et des produits alimentaires
0105	Services pour les animaux domestiques et de la ferme
0106	Exploitation et gestion de services d'horticulture
0107	Agriculture internationale
0108	Services publics en matière d'agriculture
0109	Sciences animales
0110	Science et techniques alimentaires
0111	Phytologie
0112	Science des sols
0199	Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes (autres)
0301	Conservation des ressources naturelles
0302	Gestion et politique des ressources naturelles
0303	Sciences halieutiques et gestion des pêches
0305	Sciences forestières
0306	Gestion de la faune et des terrains en friche
0399	Ressources naturelles et conservation (autres)
0402	Architecture (B.Arch., B.A./B.Sc., M.Arch., M.A./M.Sc., Ph.D.)
0403	Planification urbaine, communautaire et régionale
0404	Design de l'environnement/Architecture
0405	Architecture d'intérieur
0406	Architecture de paysage (B.Sc., B.Sc.A.P., B.A.P., M.Sc.A.P., M.A.P., Ph.D.)
0408	Histoire de l'architecture et critique architecturale
0499	Architecture et services connexes (autres)
0501	Études régionales
0502	Études sur les groupes ethniques et les minorités culturelles et études comparatives selon le sexe
0599	Études régionales, ethniques et culturelles et études comparatives selon le sexe (autres)
0901	Étude de la communication et des médias
0904	Journalisme
0907	Radio, télévision et communication numérique
0909	Relations publiques, publicité et communication orale et écrite
0910	Édition
0999	Communications, journalisme et programmes connexes (autres)
1101	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (général)
1102	Programmation informatique

Codes CPE	Noms
1104	Sciences de l'information/Études sur l'information
1105	Analyse de systèmes informatiques/Analyste de systèmes informatiques
1107	Informatique
1108	Applications liées aux logiciels et aux supports informatiques
1109	Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications
1110	Technologie informatique/Technologie de l'information Administration et gestion
1199	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (autres)
1301	Éducation (général)
1302	Éducation bilingue, multilingue et multiculturelle
1303	Programme d'études et enseignement
1304	Éducation — Administration et supervision
1305	Conception de médias didactiques/pédagogiques
1306	Évaluation et recherche dans le domaine de l'éducation
1307	Éducation comparée et internationale
1309	Fondements sociaux et philosophiques de l'éducation
1310	Éducation spécialisée et enseignement spécial
1311	Services de counseling aux étudiants et services du personnel
1312	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, niveaux spécifiques et méthodes spécifiques
1313	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, matières spécifiques
1314	Enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde ou langue étrangère
1315	Aides-enseignants/Adjoints à l'enseignement
1399	Éducation (autres)
1401	Génie (général)
1402	Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique
1403	Génie agricole/Génie biologique et bio-ingénierie
1404	Génie architectural
1405	Génie biomédical/Génie médical
1406	Sciences et génie de la céramique
1407	Génie chimique
1408	Génie civil
1409	Génie informatique
1410	Génie électrique, génie électronique et génie des communications
1411	Génie de la mécanique appliquée
1412	Génie physique
1413	Science de l'ingénierie
1414	Génie de l'environnement et de l'hygiène du milieu
1418	Génie des matériaux
1419	Génie mécanique
1420	Génie métallurgique
1421	Génie minier
1422	Architecture navale et génie maritime

Codes CPE	Noms
1423	Génie nucléaire
1424	Génie océanique
1425	Génie pétrolier
1427	Génie des systèmes
1428	Sciences et génie des textiles
1431	Science des matériaux
1432	Génie de la plasturgie
1433	Génie de la construction
1434	Génie forestier
1435	Génie industriel
1436	Génie manufacturier
1437	Recherche opérationnelle
1438	Génie de l'arpentage
1439	Génie géologique/géophysique
1499	Génie (autres)
1515	Gestion industrielle
1599	Technologue/Technicien en génie (autres)
1601	Études linguistiques, études de linguistique comparée et études connexes
1602	Linguistique et langues et littératures africaines
1603	Linguistique et langues et littératures est-asiatiques
1604	Linguistique et langues et littératures slaves, baltes et albanaises
1605	Linguistique et langues et littératures germaniques
1606	Langue et littérature grecques modernes
1607	Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques
1608	Linguistique et langues et littératures iraniennes/persanes
1609	Linguistique et langues et littératures romanes
1610	Linguistique et langues et littératures autochtones
1611	Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales
1612	Linguistique et langues et littératures classiques
1613	Linguistique et langues et littératures celtiques
1614	Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est et de l'Australasie/du Pacifique
1615	Linguistique et langues et littératures turques, ouralo-altaïques, caucasiennes et centrasiatiques
1616	Langage gestuel
1617	Apprentissage des langues secondes
1699	Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères (autres)
1900	Études de la famille et du travail
1901	Sciences de la famille et de la consommation/Sciences humaines (général)
1902	Sciences de la famille et de la consommation/Sciences humaines et services commerciaux
1904	Économie domestique et études connexes

Codes CPE	Noms
1905	Alimentation, nutrition et services connexes
1906	Logement et environnements humains
1907	Études du développement humain et de la famille et services connexes
1909	Vêtements et textiles
1999	Sciences de la famille et de la consommation/Sciences humaines (autres)
2200	Études générales du droit pour les non-juristes (premier cycle)
2201	Droit (LL.B, J.D., B.C.L.)
2202	Recherche juridique et études du droit avancées (Post-LL.B./J.D.)
2299	Droit, professions connexes et études du droit (autres)
2301	Langue et littérature anglaises (général)
2304	Composition anglaise
2305	Création littéraire en anglais
2307	Littératures canadienne et américaine
2308	Littérature anglaise (Îles Britanniques et Commonwealth)
2311	Rédaction technique et commerciale en anglais
2399	Langue et littérature/Lettres anglaises (autres)
2401	Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines
2501	Bibliothéconomie/Bibliothécaire
2599	Bibliothéconomie (autres)
2601	Biologie (général)
2602	Biochimie, biophysique et biologie moléculaire
2603	Botanique/Biologie végétale
2604	Biologie cellulaire et sciences anatomiques
2605	Sciences microbiologiques et immunologie
2607	Zoologie/Biologie animale
2608	Génétique
2609	Physiologie, pathologie et sciences connexes
2610	Pharmacologie et toxicologie
2611	Biomathématique et bioinformatique
2612	Biotechnologie
2613	Écologie, évolution, systématique et biologie des populations
2699	Sciences biologiques et biomédicales (autres)
2701	Mathématiques
2703	Mathématiques appliquées
2705	Statistique
2799	Mathématiques et statistique (autres)
2805	Intégration à la Réserve — Officiers des forces armées
2901	Technologies militaires
3001	Sciences biologiques et sciences physiques
3005	Études de la paix et résolution de conflits
3006	Théorie et science des systèmes
3008	Mathématiques et informatique

Codes CPE	Noms
3010	Biopsychologie
3011	Gérontologie
3012	Préservation historique et conservation
3013	Études médiévales et de la Renaissance
3014	Muséologie/Techniques de muséologie
3015	Science, technologie et société
3016	Comptabilité et informatique
3017	Sciences du comportement
3018	Sciences naturelles
3019	Sciences de la nutrition
3020	Études internationales/mondiales
3021	Holocauste et études connexes
3022	Études classiques et anciennes
3023	Études interculturelles/multiculturelles et de la diversité
3024	Neuroscience
3025	Sciences cognitives
3099	Études multidisciplinaires/interdisciplinaires (autres)
3101	Études des parcs, de la récréologie et des loisirs
3103	Gestion d'installations — Parcs, récréologie et loisirs
3105	Santé et éducation physique/Conditionnement physique
3199	Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique (autres)
3801	Philosophie, logique et éthique
3802	Religion/Études religieuses
3899	Philosophie et études religieuses (autres)
3902	Bible/Études bibliques
3903	Études missionnaires et missiologie
3904	Éducation religieuse
3905	Musique religieuse/sacrée
3906	Études théologiques et ecclésiastiques
3907	Counseling pastoral et cultes spécialisés
3999	Théologie et vocations religieuses (autres)
4001	Sciences physiques (général)
4002	Astronomie et astrophysique
4004	Sciences atmosphériques et météorologie
4005	Chimie
4006	Sciences de la Terre/Géosciences
4008	Physique
4099	Sciences physiques (autres)
4201	Psychologie (général)
4202	Psychologie clinique
4203	Psychologie cognitive et psycholinguistique
4204	Psychologie communautaire

Codes CPE	Noms
4205	Psychologie comparée
4206	Psychologie du counseling
4207	Psychologie de l'enfant et du développement de l'enfant
4208	Psychologie expérimentale
4209	Psychologie industrielle et organisationnelle
4210	Psychologie de la personnalité
4211	Psychologie physiologique/Psychobiologie
4216	Psychologie sociale
4217	Psychologie scolaire
4218	Psychologie de l'éducation
4219	Psychométrie et psychologie quantitative
4220	Psychologie clinique de l'enfant
4221	Psychologie environnementale
4222	Gérontopsychologie
4223	Psychologie médicale/de la santé
4224	Psychopharmacologie
4225	Psychologie familiale
4226	Psychologie judiciaire
4299	Psychologie (autres)
4301	Justice pénale et services correctionnels
4302	Protection contre les incendies
4399	Sécurité et services de protection (autres)
4400	Services humains (général)
4402	Organisation et services communautaires
4404	Administration publique
4405	Analyse des politiques publiques
4407	Travail social
4499	Administration publique et professions en services sociaux (autres)
4501	Sciences sociales (général)
4502	Anthropologie
4503	Archéologie
4504	Criminologie
4505	Démographie et études de la population
4506	Économie
4507	Géographie et cartographie
4509	Affaires et relations internationales
4510	Science politique et gouvernement
4511	Sociologie
4512	Études/Affaires urbaines
4599	Sciences sociales (autres)
5001	Arts visuels et arts d'interprétation (général)
5002	Artisanat et arts populaires

Codes CPE	Noms
5003	Danse
5004	Design et arts appliqués
5005	Art dramatique/Arts de la scène/Théâtre
5006	Arts de la cinématographie, de la vidéographie et de la photographie
5007	Beaux-arts et arts plastiques
5009	Musique
5099	Arts visuels et arts d'interprétation (autres)
5100	Services de santé/Services paramédicaux/Sciences de la santé (général)
5101	Chiropratique (D.C.)
5102	Troubles de la communication — Sciences et services
5104	Dentisterie (D.D.S., D.M.D.)
5105	Programme de cycle supérieur en dentisterie (Cert., M.Sc., Ph.D.)
5106	Services dentaires de soutien et professions connexes
5107	Services d'administration/de gestion sanitaire et médicale
5109	Services de diagnostic, d'intervention et de traitement connexes au domaine de la santé
5110	Sciences de laboratoire médical/clinique et professions connexes
5111	Programmes préparatoires aux études en médecine ou en sciences de la santé
5112	Médecine (M.D.)
5114	Scientifique médical (M.Sc., Ph.D.)
5115	Services en santé mentale et sociale et professions connexes
5116	Sciences infirmières
5117	Optométrie (O.D.)
5118	Services ophtalmologiques et optométriques et professions connexes
5119	Ostéopathie (D.O.)
5120	Pharmacie, sciences pharmaceutiques et administration
5121	Podiatrie (D.P.M.)
5122	Santé publique
5123	Professions dans les domaines de la réadaptation et de la thérapeutique
5124	Médecine vétérinaire (D.M.V.)
5125	Sciences vétérinaires biomédicales et cliniques (Cert., M.Sc., Ph.D.)
5127	Illustration et informatique médicales
5131	Diététique et nutrition clinique
5132	Bioéthique/Éthique médicale
5133	Médecines douces
5134	Services de soutien dans le domaine des médecines douces
5135	Thérapies corporelles somatiques et services thérapeutiques connexes
5136	Thérapies par le mouvement et thérapies psychocorporelles
5137	Thérapies fondées sur l'énergie et la biologie
5199	Professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes (autres)
5201	Commerce (général)
5202	Administration/Gestion commerciale
5203	Comptabilité et services connexes

Codes CPE	Noms
5204	Services de soutien administratifs
5205	Communications d'entreprise
5206	Économie d'entreprise
5207	Entrepreneuriat et exploitation de petites entreprises
5208	Finance et services de gestion financière
5209	Gestion touristique
5210	Gestion des ressources humaines et services en ressources humaines
5211	Commerce international
5212	Systèmes et services d'information de gestion
5213	Science de la gestion et méthodes quantitatives
5214	Marketing
5215	Immobilier
5216	Fiscalité
5217	Assurance
5218	Vente générale, marchandisage et activités de marketing connexes
5219	Vente spécialisée, marchandisage et marketing
5220	Gestion de construction
5299	Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes (autres)
5401	Histoire
5501	Langue et littérature françaises (général)
5503	Composition française
5504	Création littéraire en français
5505	Littérature canadienne en français
5506	Littérature française (France et la Communauté française)
5507	Discours et rhétorique en français
5508	Rédaction technique et commerciale en français
5599	Langue et littérature/Lettres françaises (autres)
6001	Programmes de résidence en médecine dentaire
6002	Programmes de résidence en médecine
6003	Programmes de résidence en médecine vétérinaire
9998	Ne s'applique pas - le personnel de recherche